

Déclaration de Geoffrey Rippon (Londres, 10 décembre 1970)

Légende: Le 10 décembre 1970, Geoffrey Rippon, chef de la délégation britannique pour l'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté économique européenne (CEE), commente devant la Chambre des Communes l'avancée des négociations d'adhésion avec les Six.

Source: Problèmes politiques et sociaux: Articles et documents d'actualité mondiale: La Grande-Bretagne et le Marché commun en 1970. dir. de publ. Janton, Christine ; Réd. Chef Le Nan, Maurice. 22.01.1971, n° 56. Paris: La Documentation française. "Déclaration de Geoffrey Rippon (Londres, 10 décembre 1970)", p. 16.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_geoffrey_rippon_londres_10_decembre_1970-fr-3f0f64d0-43d9-44b0-a730-cfef51f78eea.html

Date de dernière mise à jour: 13/09/2013

Déclaration de Geoffrey Rippon (Londres, 10 décembre 1970)

[...]

Je désire, avec votre permission, M. le Speaker, et celle de la Chambre, faire une déclaration sur les progrès accomplis dans les négociations sur l'adhésion britannique aux Communautés européennes, lors de la réunion ministérielle à laquelle j'ai participé à Bruxelles le 8 décembre.

Au cours de cette réunion, nous sommes parvenus à un accord selon lequel les possibilités d'association ou d'accord énumérées dans la déclaration d'intention faite par la Communauté en 1963, seraient ouvertes à certains pays d'Afrique, c'est-à-dire la Gambie, le Ghana, le Malawi, le Nigeria, le Sierra Leone, le Kenya, la Tanzanie, l'Ouganda et la Zambie. Je rappelle à la Chambre que ces possibilités comprennent : l'association dans le cadre de la Convention de Yaoundé; d'autres accords d'association comportant des droits et des obligations mutuels, particulièrement en matière commerciale; enfin des accords commerciaux destinés à faciliter et à étendre le commerce entre la Communauté et ces pays.

La Communauté a déclaré qu'elle ne pouvait faire connaître sa position pour d'autres pays du Commonwealth en voie de développement situés dans l'Océan Indien, le Pacifique et la mer des Caraïbes, pour lesquels nous avons proposé que les mêmes possibilités leur soient offertes, qu'à la lumière des discussions qui ont lieu actuellement autour de l'Accord du Commonwealth sur le sucre.

La conférence a également discuté plus en détail la base d'accords douaniers avec la Communauté concernant Gibraltar, qui s'ajoutent à celui déjà signé et exposé à la Chambre le 29 octobre, et selon lequel les clauses du traité de Rome s'appliqueront à Gibraltar au terme de l'article 227 (4). Il a été admis que Gibraltar n'appartenant pas à la zone douanière du Royaume-Uni, il n'y avait aucune raison pour l'inclure dans la zone douanière de la Communauté élargie.

J'espère, d'autre part, que la Communauté sera bientôt en mesure de faire connaître sa position sur les accords qui devront être conclus pour Hong-Kong. Le principe de l'admission du Royaume-Uni à la Banque européenne d'investissements a été accepté d'un commun accord.

Au cours d'une déclaration que j'ai faite sur la question des mesures de transition, j'ai proposé, au nom du Gouvernement de Sa Majesté, une période transitoire de cinq ans pour nous adapter aux règlements de la Communauté en ce qui concerne l'industrie, l'agriculture, les mouvements de capitaux et l'harmonisation fiscale.

J'ai souligné qu'en formulant cette proposition, nous estimions essentiel de prévoir, pendant cette période de cinq ans, commune pour ces quatre domaines, des dispositions efficaces permettant d'assurer un équilibre des avantages pour le Royaume-Uni et la Communauté actuelle.

Nous avons pensé que l'on pourrait y parvenir, dans le domaine industriel, en adoptant un rythme suffisamment rapide de suppression des barrières douanières. Pour l'agriculture, nous devons demander que l'adaptation se fasse avec une certaine souplesse sur une période de cinq ans pleins.

J'ai déclaré que cette période de cinq ans ne devrait s'appliquer, selon nous, ni au financement de la Communauté, ni au beurre et au fromage néo-zélandais, ni au sucre provenant des pays du Commonwealth en voie de développement, ni à la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ni à l'Euratom.

La Communauté a pris note avec satisfaction de nos propositions sur l'industrie et l'agriculture et a déclaré qu'elle étudierait, dans un esprit positif, nos suggestions relatives aux mouvements de capitaux et à l'harmonisation fiscale. Il a été prescrit aux représentants des divers pays de poursuivre la discussion de tous ces problèmes afin de préparer la prochaine réunion ministérielle.

La Communauté a déclaré qu'elle fixerait globalement sa position à l'égard de toutes ces questions. C'est là naturellement notre propre position. Les accords intervenus jusqu'à présent doivent tous être considérés

comme provisoires, en attendant le résultat de l'ensemble des négociations.

Au cours de la réunion, j'ai également exposé certaines considérations, dont nous pensons que la Communauté devrait tenir compte, en ce qui concerne la contribution britannique au budget de la Communauté.

J'ai fait remarquer que le Royaume-Uni ne bénéficierait que d'avantages relativement minimes étant donné les dépenses actuelles de la Communauté. J'ai également rappelé que les membres actuels de la Communauté avaient bénéficié d'une période de transition importante, leur permettant de s'adapter au système de financement de la Communauté, et que les contributions des pays membres avaient été « corrigées » pendant un certain nombre d'années après que l'étape finale du financement direct de la Communauté eut été entamée. J'ai noté que la Commission avait déclaré, dans ses observations sur nos estimations concernant les conséquences de notre contribution au budget de la Communauté, que, si des situations inacceptables surgissaient dans la Communauté actuelle ou la Communauté élargie, les institutions devraient trouver des solutions équitables de façon à assurer la survie de la Communauté. J'ai dit que nous ferions des propositions détaillées dans ce domaine aussitôt que possible.

En définitive, il a été convenu que les réunions ministérielles auraient lieu l'année prochaine les 2 février, 16 mars, 11 mai et 22 juin, et que le calendrier des réunions pourrait être modifié s'il était nécessaire.

[...]